

UN SALARIÉ SUR TROIS EST CADRE DANS LES SERVICES MARCHANDS EN ILE-DE-FRANCE

En Ile-de-France, les salariés des services marchands sont plus fréquemment cadres que dans les autres secteurs marchands, mais moins souvent en contrat à durée indéterminée. Les caractéristiques des salariés des services marchands sont toutefois très hétérogènes selon les activités. Par exemple, les cadres sont majoritaires dans les services financiers ou le conseil de gestion. La restauration ou l'intérim emploient, quant à eux, beaucoup de jeunes. Les activités juridiques et comptables se distinguent par une forte proportion de femmes. À l'inverse, dans les transports terrestres et l'entreposage, les trois quarts des salariés sont des hommes. Enfin, les services relatifs au nettoyage et à l'entretien des bâtiments comportent une forte proportion de salariés de plus de 55 ans, de temps partiel ainsi que des salaires faibles.

Fin 2010, un salarié francilien sur deux travaille dans les services marchands, contre 30% en province. Les services marchands regroupent des activités très diverses, des transports à la recherche-développement scientifique en passant par l'assurance et la restauration (*Définitions et source*). Les emplois des services marchands franciliens sont globalement plus précaires que ceux de l'ensemble des autres secteurs marchands (agriculture, industrie, construction et commerce) : 72 % des postes sont occupés par un salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) contre 86 % dans les autres secteurs marchands. Mais ils sont aussi plus qualifiés : 30 % des postes sont occupés par des cadres et des professions intellectuelles supérieures contre 22 % dans les autres secteurs marchands. Les emplois des services marchands se révèlent dans l'ensemble moins précaires, plus qualifiés et mieux rémunérés en Ile-de-France qu'en province. Cela s'explique en partie par une différence de structure des emplois.

Les caractéristiques des salariés des services marchands franciliens ne sont pas homogènes selon les secteurs d'activité. Ceux-ci peuvent être regroupés dans des classes dont les salariés présentent des profils proches (*Méthode de classification des secteurs*

d'activité). Les critères de regroupement concernent le sexe des salariés, leur âge, leur catégorie socioprofessionnelle, leur type de contrat, leur condition d'emploi (temps complet ou partiel) et leur salaire. Au final, cinq classes de secteurs d'activité ont été identifiées : les secteurs « qualifiés », les « jeunes », les « féminins », les « masculins » et les « seniors ».

**DANS LES SECTEURS « QUALIFIÉS »,
DES SALARIÉS MIEUX PAYÉS
ET DES CONTRATS MOINS PRÉCAIRES**

En Ile-de-France, la classe des secteurs « qualifiés » est la plus nombreuse. Elle comprend treize secteurs (figure 1) et représente 35 % de l'emploi salarié des services marchands, contre 19 % en province (figure 2). En effet, l'emploi dans ces secteurs est très concentré en Ile-de-France. C'est le cas par exemple des activités informatiques (6 % de l'emploi salarié des services marchands franciliens, contre 2 % en province) ainsi que du conseil de gestion (6 % contre 2 %) en raison de la forte concentration de sièges sociaux en Ile-de-France. Les secteurs « qualifiés » se caractérisent par une part importante de cadres (57 %) (figure 3), notamment dans les activités informatiques (78 %), l'édition (70 %), et la programmation et diffusion (65 %). Dans

Figure 1 - Une inégale répartition des secteurs d'activité entre l'Ile-de-France et la province
Répartition des secteurs d'activité dans les services marchands

Classe de secteurs	Secteurs d'activité Selon la nomenclature A88	Répartition des postes selon le secteur d'activité (en %)		
		Ile-de-France	Province	
Qualifiés	Transports aériens	18,5	2,0	
	Edition	24,0	8,4	
	Programmation et diffusion	7,7	2,0	
	Télécommunications	19,6	13,6	
	Programmation, conseil et autres activités	59,2	21,4	
	Services d'information	10,1	4,3	
	Activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite	69,9	52,8	
	Activités auxiliaires de services financiers et	15,9	12,8	
	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	63,4	23,7	
	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et d'analyse techniques	39,5	38,4	
	Recherche-développement scientifique	12,1	9,0	
	Autres activités spécialisées, scientifiques et	6,4	3,8	
	Organisation de jeux de hasard et d'argent	1,1	2,9	
	Jeunes	Hébergement	23,0	43,6
Restauration		90,7	104,2	
Activités liées à l'emploi		84,7	187,0	
Activités sportives, récréatives et de loisirs		15,2	16,6	
Autres services personnels		14,9	24,5	
Féminins	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	24,8	3,3	
	Assurance	26,6	17,1	
	Activités immobilières	29,4	28,8	
	Activités juridiques et comptables	21,8	29,2	
	Publicité et études de marché	25,0	12,1	
	Activités vétérinaires	0,7	2,6	
	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	6,7	5,0	
	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	29,3	30,5	
	Activités créatives, artistiques et de spectacle	15,4	10,1	
	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	1,8	1,9	
	Activités des organisations associatives	29,3	37,1	
	Masculins	Transports terrestres et transport par conduites	60,0	94,6
		Transports par eau	0,7	2,8
Entreposage et services auxiliaires des transports		25,0	32,6	
Activités de poste et de courrier		19,5	34,4	
Activités de location et location-bail		9,9	10,2	
Enquêtes et sécurité		23,7	17,5	
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques		3,2	4,2	
Senior	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	71,3	55,0	
Ensemble des services marchands		1 000	1 000	

Source : Insee, DADS 2010

Note de lecture : Dans les services marchands franciliens, 90,7 % des postes sont occupés par un salarié travaillant dans la restauration.

ces secteurs, la part des cadres en Ile-de-France est nettement supérieure à celle observée en province (34 %). Les différences les plus marquées concernent notamment les activités de conseil aux entreprises, les services financiers et les télécommunications.

C'est dans cette classe que le salaire horaire brut médian est le plus élevé, en lien avec la forte proportion de cadres : 23,95 € contre 16,37 € pour l'ensemble des services marchands. Néanmoins, les salaires y sont fortement dispersés. Les salaires les plus élevés sont versés dans les secteurs de la programmation et

diffusion, des services financiers et des activités de sièges sociaux et conseil de gestion. De plus, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, les salaires sont plus forts en Ile-de-France qu'en province.

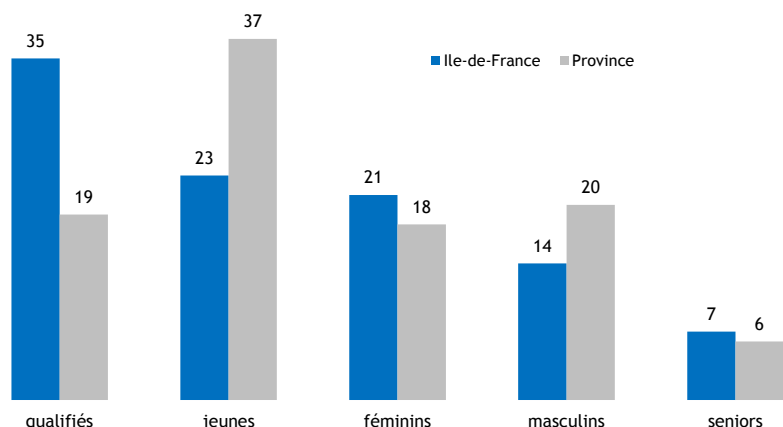
Les salariés franciliens présents dans ces secteurs « qualifiés » occupent les contrats les moins précaires : 88 % d'entre eux sont en contrat à durée indéterminée (CDI), contre 72 % dans l'ensemble des services marchands. Les CDI sont particulièrement répandus dans le transport aérien, dans les activités informatiques, ainsi que dans les activités d'architecture-ingénierie, contrôle et analyse techniques. La part des CDI est également plus élevée dans la région capitale que dans le reste de la France. En outre, 85 % des postes sont occupés à temps complet, soit près de 10 points de plus que dans l'ensemble des services marchands. Dans les secteurs « qualifiés » en Ile-de-France, 45 % des postes se trouvent dans un établissement de 250 salariés ou plus, contre 20 % en province. Cette répartition reflète l'importance des grands établissements dans la région.

DANS LES SECTEURS « JEUNES », DES CONTRATS PRÉCAIRES ET PEU RÉMUNÉRÉS

La classe des secteurs « jeunes » comprend cinq secteurs et représente 23 % de l'emploi salarié des services marchands en Ile-de-France. En province, les secteurs « jeunes » concentrent 37 % de l'emploi salarié des services marchands, ce qui en fait la classe la plus nombreuse, notamment en raison de l'importance des activités liées à l'emploi qui comprennent principalement tous les intérimaires quel que soit le secteur utilisateur. Ce secteur « jeune » représente 19 % de l'emploi salarié des services marchands en province contre 8 % en Ile-de-France.

Cette classe se distingue par une forte proportion de jeunes : un

Figure 2 - Au sein des services marchands, davantage d'emplois dans les secteurs « qualifiés » et moins dans les secteurs « jeunes » en Ile-de-France qu'en province
Répartition des postes des services marchands par classe de secteurs d'activité (en %)



Source : Insee, DADS 2010

Lecture : en Ile-de-France, les secteurs dits « qualifiés » concentrent 35 % des postes des services marchands contre 19 % en province.

quart des salariés a moins de 26 ans, soit deux fois plus que dans l'ensemble des services marchands franciliens. Les salariés sont particulièrement jeunes dans la restauration (29 %), et la part des cadres est faible, notamment dans la restauration (4 %) et dans les « autres services personnels » (4 %) tels que la coiffure ou les services de blanchisserie. La moitié des postes de cette classe sont occupés par des employés. Le salaire horaire brut médian y est inférieur de quatre euros à celui de l'ensemble des services marchands franciliens.

Plus d'un salarié francilien sur deux de cette classe a un contrat de travail à durée indéterminée. Cette proportion est beaucoup plus faible en province (34 % contre 55 %), où la part des jeunes est plus élevée (35 %) et le poids de l'intérim plus important.

En outre, en Ile-de-France, dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, la proportion de

CDI est plus forte qu'en province (respectivement 75 % contre 47 %, et 87 % contre 70 %). En dehors du fait que ces secteurs emploient moins de jeunes dans la région qu'en province, il est possible que les employeurs offrent à leurs salariés des emplois plus stables en raison des difficultés de recrutement. En effet, les métiers de la cuisine ou du service des cafés et restaurants font partie des profils les plus recherchés dans la région francilienne selon l'enquête Besoins en main-d'œuvre de Pôle emploi, et ce depuis plusieurs années (*La CCI Paris Ile-de-France : des formations en réponse aux besoins de main-d'œuvre des services franciliens*).

DANS LES SECTEURS « FÉMININS », DE GRANDES DISPARITÉS DE SALAIRES

La classe des secteurs « féminins », qui représente 21 % de l'emploi salarié des services marchands franciliens, regroupe onze secteurs dont la caractéristique principale

est une part élevée de femmes (57 % contre 43 % pour l'ensemble des services marchands). Les femmes sont particulièrement présentes dans les activités juridiques et comptables (70 %), les activités des organisations associatives (64 %), les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (61 %).

Avec 35 % de cadres, cette classe est un peu au-dessus de la moyenne de l'ensemble des services marchands. Cependant, la part des cadres dans ces secteurs d'activité est deux fois plus élevée en Ile-de-France qu'en province. Elle est notamment plus importante dans la production cinématographique, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale (50 % en Ile-de-France, contre 28 % en province). Or, ce secteur d'activité est spécifique à la région capitale : il représente 2,5 % de l'emploi salarié des services marchands, alors qu'il est quasi-inexistant en province. La part des cadres est également plus importante dans les assurances en raison de la présence en Ile-de-France des sièges sociaux des grandes compagnies d'assurance. La proportion de CDI de cette classe est proche de la moyenne des autres classes, mais elle est particulièrement faible (de l'ordre de 30 %) dans la production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale ainsi que dans les activités créatives, artistiques et de spectacles, ces deux secteurs employant de nombreux intermittents du spectacle.

Le salaire horaire brut médian est de 18,35 €, mais les disparités salariales sont importantes. Le salaire est particulièrement élevé

MÉTHODE DE CLASSIFICATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La typologie des secteurs d'activité selon les caractéristiques des salariés est construite selon une méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH). À partir des caractéristiques des salariés des services marchands franciliens par secteur d'activité, cette méthode a permis de regrouper en cinq classes les différents secteurs composant les services marchands, en agrégeant deux à deux, selon un processus itératif, les secteurs les plus proches pour huit variables retenues dans l'analyse : la part des postes occupés par des femmes (en %), la part des postes occupés par les moins de 26 ans (en %), la part des postes occupés par les plus de 55 ans (en %), la part des postes occupés par des cadres (en %), la part des postes occupés par un salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) (en %), la part des postes occupés par un salarié à temps complet (en %), le salaire horaire brut médian (en euros) et le rapport entre le neuvième et le premier décile du salaire horaire brut.

LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE :

DES FORMATIONS EN RÉPONSE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES FRANCILIENS

En 2014, selon l'enquête Besoins en main d'œuvre Ile-de-France de Pôle emploi/Credoc, les trois quarts des projets de recrutement des employeurs en Ile-de-France sont concentrés dans les services, notamment dans le secteur des services scientifiques, techniques, administratifs et de soutien (26 %) et, dans une moindre mesure, dans les services aux particuliers (16 %) et dans le domaine de l'information et de la communication (14 %). L'hébergement et la restauration représentent à eux seuls 12 % des intentions d'embauche franciliennes. Les métiers les plus recherchés sont ceux d'ingénieurs, cadres d'études et chefs de projet du secteur de l'informatique, suivis des métiers d'artistes et professeurs d'art, des aides, apprentis, employés et polyvalents de cuisine, des agents d'entretien de locaux et enfin des aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales.

Certains métiers sont confrontés à d'importantes difficultés de recrutement. C'est le cas des métiers des services à la personne (plus de sept recrutements sur dix jugés difficiles) et de l'informatique, et dans une moindre mesure, des cuisiniers, des agents de sécurité et de surveillance, des serveurs de café et de restaurant. Ces tensions touchent des secteurs qui présentent de forts volumes de recrutement.

La Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France gère un campus de 24 écoles comptant 31 700 élèves et étudiants, dont 16 700 apprentis, pour la formation des jeunes et des adultes, proposant des formations au plus près des besoins des entreprises. Ainsi, dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie, elle propose des formations au sein des établissements suivants : FERRANDI Paris - Ecole française de gastronomie ; Institut de l'hôtellerie et des arts culinaires (INHAC) ; Institut de formation par alternance (IFA) A. Chauvin ; TECOMAH, l'école de l'environnement et du cadre de vie.

Elle dispose également d'écoles de l'informatique, des technologies de l'information et de la communication : ESIEE Paris ; GESCIA (gestion - commerce - informatique - administration) ; IFA R. Delorozoy ; ITESCIA.

Enfin, elle a créé une école de communication visuelle, digitale et d'animation, à destination notamment des secteurs de la communication, du web, du cinéma : GOBELINS, l'école de l'image.

Ecoles de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France : www.campus.cci-paris-idf.fr

dans la production cinématographique, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale et dans les assurances. En revanche, il est beaucoup plus bas dans les activités vétérinaires salariées. En province, le salaire horaire brut médian dans les secteurs « féminins » n'est que de 13,47 €.

DANS LES SECTEURS « MASCULINS », DES EMPLOIS MOINS QUALIFIÉS ET DES SALAIRES PLUS FAIBLES

La classe de secteurs « masculins » regroupe sept secteurs dont les emplois sont très peu féminisés puisque 76 % des postes sont occupés par un homme (contre

57 % d'hommes dans l'ensemble des services marchands). En Ile-de-France, les secteurs « masculins » représentent 14 % de l'emploi salarié des services marchands, contre 20 % en province. Les secteurs « enquêtes et sécurité » et « transports terrestres » sont les activités les plus masculines. Cette classe comporte peu de jeunes salariés de moins de 26 ans (10 % en Ile-de-France comme en province). Elle compte 38 % d'ouvriers, soit 18 points de plus que dans l'ensemble des services marchands.

En province, cette part est encore plus importante puisqu'un poste sur deux est occupé par un ouvrier. Dans la région capitale, la part des ouvriers est particulièrement

élevée dans les transports terrestres ainsi que dans l'entreposage et les services auxiliaires des transports. En revanche, les cadres sont peu présents dans cette classe.

La proportion de CDI y est également plus faible que dans l'ensemble des services marchands et les temps complets sont plus fréquents. De plus, le salaire horaire brut médian est peu élevé, notamment dans le secteur « enquêtes et sécurité » (11,14 €).

UN SECTEUR « SENIOR », FÉMINISÉ ET AUX SALAIRES PEU ÉLEVÉS

En Ile-de-France, le secteur des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, qui

Figure 3 - Une majorité de cadres dans les secteurs «qualifiés»
Caractéristiques des salariés des services marchands franciliens selon la classe de secteurs d'activité

Classe	Part de CDI (en %)	Part de cadres (en %)	Part de femmes (en %)	Part des moins de 26 ans (en %)	Part des 55 ans ou plus (en %)	Part des temps complets (en %)	Salaire brut médian (en €/h)	Dispersion* des salaires horaires bruts
Ensemble	72	30	43	13	9	76	16,37	3,6
Qualifiés	88	57	43	8	9	85	23,95	3,6
Jeunes	55	6	40	26	6	67	12,12	2,0
Féminins	71	35	57	12	11	71	18,35	3,6
Masculins	62	13	24	10	8	88	14,37	2,7
Senior	74	1	54	7	18	46	10,6	1,7

Source : Insee, DADS 2010

Note de lecture : en Ile-de-France et parmi les secteurs dits «jeunes» des services marchands, quatre postes sur dix sont occupés par des femmes.

* Le calcul de la dispersion correspond au rapport interdécile des salaires horaires bruts. Le rapport interdécile est le rapport entre le 9ème décile et le 1er décile (D9/D1) définis respectivement comme le revenu plancher des 10 % les plus élevés et le revenu plafond des 10 % les plus bas.

représente 7 % de l'emploi salarié total des services marchands, constitue à lui seul une classe. Ses salariés sont plus âgés que dans l'ensemble des services marchands : 18 % ont plus de 55 ans, contre 9 % dans l'ensemble, et seulement 7 % ont moins de 26 ans. En province, ce secteur est plus jeune : il emploie davantage de salariés de moins de 26 ans (15 %) et moins de salariés de plus de 55 ans (11 %). Le secteur « senior » compte 54 % de femmes en Ile-de-France et à peine 1 % de

cadres contre 79 % d'ouvriers. Les postes à temps complet sont peu nombreux : 46 % contre 75 % pour l'ensemble des services marchands. Le salaire horaire brut médian est le plus faible des services marchands (10,60 €).

La majorité des postes de ce secteur (55 %) appartiennent à des établissements dont l'activité consiste principalement au nettoyage intérieur de tous types de bâtiments. Ce secteur comprend également les activités combinées de soutien lié

aux bâtiments (19 % des postes), qui consistent en une combinaison de services (nettoyage intérieur courant, entretien, élimination des ordures, gardiennage et sécurité, distribution du courrier, blanchisserie...). Les établissements franciliens de ce secteur sont plus grands qu'en province : 45 % des postes franciliens se situent dans un établissement de 250 salariés ou plus, contre 22 % en province.

Céline Calvier et Simon Guevara (Insee Ile-de-France), Bénédicte Gualbert (Crocis)

DÉFINITIONS ET SOURCE

Les services marchands regroupent ici le transport et l'entreposage, l'hébergement et la restauration, les services d'information et de communication, les activités financières et d'assurances, les activités immobilières, les services principalement destinés aux entreprises (activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien) et ceux principalement destinés aux ménages (arts, spectacles, activités récréatives et autres services tels que la coiffure, les soins de beauté, la blanchisserie-teinturerie...). Dans le cadre de cette étude, sont exclus des services marchands les activités de commerce, de réparation d'automobiles et de motocycles, ainsi que les activités des ménages en tant qu'employeurs.

Un poste correspond à l'emploi d'un même salarié dans un même établissement. Un poste est non annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associé sont « suffisants » (dans le cas général, la rémunération annuelle doit être supérieure à trois smic mensuels ou la durée d'emploi doit dépasser 30 jours et 120 heures, et le rapport nombre d'heures/durée doit être supérieur à 1,5).

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) constitue une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les données analysées pour cette étude sont les postes de travail non annexes du secteur privé et semi-public, au lieu de travail. Ces postes ne concernent pas la fonction publique territoriale ; la fonction publique hospitalière ; la fonction publique d'État ; les particuliers employeurs ; les agriculteurs ; les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ; les apprentis stagiaires et les emplois aidés ; les salariés ayant un nombre d'heures salariées nul.

Selon cette source, les établissements franciliens relevant des services marchands représentent 3 330 000 postes au cours de l'année 2010.

Pour en savoir plus :

- « Un emploi salarié francilien sur deux dans les services marchands », Insee Ile-de-France à la page, n° 418, février 2014.
- « Enquête besoin en main-d'œuvre : 287 000 intentions de recrutement en 2014 », Pôle emploi Ile-de-France - Credoc, 2014.

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Président : Alain BUAT
- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Chargée de mission : Martine DELASSUS
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Catherine PICQ, Marie LEVAUFRE
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT

Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE

Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT

Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source

Dépot légal : octobre 2014

ISSN : 1266-3255